

PROCES-VERBAL DU 15 MARS 2004 A 10 HEURES 30

Bureau

Délibératif

**Rédaction : Dominique Martos
Annick Lebon**

LISTE DE PRESENCE

TITULAIRES

PRESENTS

MM. Collomb
Bret
Da Passano
Dumont
Charrier
Mme Vullien
MM. Touraine
Jeannot
Reppelin
Darne J.
Colin
Vesco
Calvel
Braillard
Duport
Lambert
Malaval
Mme Gelas
MM. Joly
Abadie
Polga
Pillonel
Claisse
Paoli
Bertrand
Barral
Daclin
Laurent
David

ABSENTS EXCUSES

Mmes Pedrini
Elmalan
M. Crédoz

ABSENTS

MM. Queyranne
Gerin
Buna
Muet
Tête
Mme Guillemot

ASSISTAIENT A LA REUNION

Mmes	Rabatel	conseillère communautaire
	Tortel	espace des temps
MM.	Quignon	directeur général
	Cizeron	cabinet du président
	Madinier	délégation générale aux ressources
	La Fay	cabinet du président
	Dibilio	cabinet du président
MM.	Ducroux	direction de la propreté
	Favier	direction de l'eau
	Gonson	direction de la voirie
	Séгур	direction de la voirie
	Chabert	délégation générale au développement urbain
	Boyron	groupe synergies
	Rivalta	conseiller communautaire
Mmes	Léon	groupe Grand Lyon d'abord
	Sibeud	direction du foncier et de l'immobilier
	Couturier	groupe UMP
	Chambre-Foa	cabinet du président
	Perraudin	direction des finances et de la comptabilité

M. LE PRESIDENT procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

N° B-2004-2107 - Dardilly - Quartier de la Beffe et de Montcourant - Construction d'une installation de rétention et de traitement des eaux - Engagement de la procédure de DUP -

Ce rapport, présenté par **M. BARRAL**, n'appelle aucune observation.

Adopté.

N° B-2004-2108 - Meyzieu - Rue de la République - Reconstruction d'un collecteur d'assainissement - Approbation d'un dossier de consultation des entreprises - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

N° B-2004-2109 - Lyon 2° - Cours Charlemagne - Construction de réseaux d'assainissement et d'eau potable - Autorisation de signer un avenant -

N° B-2004-2110 - Travaux d'installation de onze stations de mesure de métrologie sur le réseau d'assainissement de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

N° B-2004-2111 - Meyzieu - Rue Lebrun - Travaux de reconstruction d'un collecteur - Autorisation de signer le marché -

N° B-2004-2112 - Lyon - Organisation de la conférence internationale Novatech - Autorisation de signer le contrat de location du Palais des congrès -

M. DA PASSANO présente les dossiers qui n'appellent pas de remarque.

Adoptés.

N° B-2004-2113 - Individualisation d'autorisation de programme 2004 - Opérations globalisées pour maintenance de bâtiments et acquisitions de matériels - Autorisation de programme 10 - Maintenance et renouvellement -

N° B-2004-2114 - Lyon 7° - Cession, à la société PGT, d'un local brut de béton au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 26, avenue Tony Garnier -

N° B-2004-2115 - Lyon 6° - Cession gratuite, à la SERL, de tous les biens et droits immobiliers attachés au terrain situé 162, avenue Thiers -

N° B-2004-2116 - Saint Fons - Cession, à la société Sonacotra, d'un terrain nu situé 20-26, rue Mathieu Dussurgey -

N° B-2004-2117 - Pierre Bénite - Cession, aux époux Ségura, d'une parcelle de terrain située 6, allée du Poirier -

N° B-2004-2118 - Lyon 3° - Tènement situé 125 à 129, boulevard Vivier Merle - Autorisation de déposer les permis de démolir et de construire -

Les dossiers, présentés par **M. DUMONT**, n'appellent pas d'observation.

Adoptés.

N° B-2004-2119 - Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des espaces extérieurs Axiade - Désignation d'un mandataire - Approbation d'un dossier de consultation des entreprises - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

N° B-2004-2120 - Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise - Financement d'un poste de chargé de mission renouvellement urbain pour l'année 2004 - Demande de subventions à l'Etat -

M. CHARRIER commente les rapports qui n'appellent aucune remarque particulière.

Adoptés.

N° B-2004-2121 - Villeurbanne - Avenue Roger Salengro - Mission de conception - Marché de maîtrise d'œuvre - Constitution d'une commission composée en jury - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

N° B-2004-2122 - Lyon 1er - Place du Griffon - Travaux de requalification - Approbation de deux dossiers de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

N° B-2004-2123 - Fleurieu sur Saône - Travaux d'aménagement du site de l'ancienne gare - Autorisation de signer deux marchés de travaux -

N° B-2004-2124 - Boulevard périphérique nord - Investissement sur le système Coraly au cours de l'année 2004 - Fonds de concours à l'Etat -

N° B-2004-2125 - Inventaire des arbres d'alignement sur tout le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché -

N° B-2004-2126 - Caluire et Cuire - Avenue Barthélémy Thimonnier - Travaux de requalification - Approbation d'un détail estimatif et d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

M. PILLONEL présente les dossiers.

A propos du rapport n° B-2004-2125, il demande à monsieur le président d'autoriser monsieur Ségur à faire un petit exposé concernant l'inventaire des arbres d'alignement du Grand Lyon.

Cet inventaire a été décidé en 1992. Il est actuellement nécessaire d'en réaliser un complémentaire puisque, depuis 1992, 20 000 nouveaux arbres ont été plantés et 12 000 ont été renouvelés.

M. LE PRESIDENT suspend la partie délibérative

M. SEGUR présente l'inventaire à l'aide de transparents.

Il fait savoir que le patrimoine arboré du Grand Lyon est aujourd'hui estimé à environ 65 000 arbres. Pour comparer, il fait remarquer que Saint Etienne compte 12 000 arbres d'alignements, Grenoble 15 000, Nantes 20 000 et la ville de Paris 90 000.

Avec 65 000 arbres, le Grand Lyon est bien placé puisqu'il est le deuxième patrimoine français en matière d'arbres d'alignement. Il indique que si ces arbres étaient regroupés, cela représenterait une petite forêt de 650 hectares, soit environ six fois la superficie du parc de la Tête d'Or.

Ce patrimoine est principalement issu des efforts d'urbanisme et d'embellissement du XIXe siècle mais aussi du travail entrepris depuis une quinzaine d'années, de prendre en compte les questions de paysages dans les projets d'aménagement urbain.

Il rappelle que, depuis 1990, le patrimoine est passé de 45 000 à 65 000 arbres, soit une augmentation de près de 45 %, ce qui est considérable.

Parallèlement à cet effort sur la prise en compte systématique du paysage dans les projets d'aménagement urbain, des efforts très importants ont également porté sur le renouvellement du patrimoine d'alignement.

Les renouvellements s'imposent par le vieillissement de la population arborée mais il est également apparu que beaucoup d'alignements et de plantations étaient remplacés alors qu'ils n'étaient pas si vieux. En 1997, une étude sur l'âge des arbres renouvelés a été réalisée où il est ressorti que :

- 23 % des arbres avaient moins de 10 ans,
- 25 % avaient entre 10 et 30 ans,
- seulement 10 % avaient plus d'un siècle.

Cela dénote un vrai problème qualitatif par rapport à l'intégration des arbres.

C'est fort de ce constat montrant, entre autres, des problèmes de conception et de réalisation des plantations, qu'a été bâtie la charte de l'arbre du Grand Lyon. Il s'agit d'un document d'orientation sur le long terme, proposant des grands principes pour une gestion durable du patrimoine arboré, entre autres pour chercher à maîtriser les dépenses d'entretien et à faire en sorte que les investissements de plantations soient les plus durables possible.

Cette charte a permis de définir cinq grands principes qui s'imposent au concepteur, des éléments de programme sont remis dans les cahiers des charges des concours et des aménagements et il est très important, pour tous les services faisant de l'aménagement urbain et des plantations, de rester très vigilants pour que ces principes de charte soient respectés car ce sont eux qui permettront de faire en sorte que les plantations soient durables et qu'elles ne contribuent pas à augmenter considérablement les dépenses en matière d'entretien.

A ce propos, l'application des principes de la charte de l'arbre a permis d'aller dans le sens d'une rationalisation des dépenses et une maîtrise des coûts.

Il montre un graphique représentant une courbe des dépenses consacrées au patrimoine arboré et une autre courbe de l'évolution du patrimoine pendant cette période. Si l'on travaille en euros constants et en prenant en compte l'augmentation du coût du travail, on s'aperçoit que l'effort de maîtrise des dépenses a été considérable mais, aujourd'hui, il attire l'attention sur le fait que le bout des marges de manœuvre est atteint et deux

problématiques apparaissent par rapport à cette maîtrise des dépenses qui, pour des travaux externalisés à 100 %, signifie réduction des capacités d'intervention.

Or, aujourd'hui, pour l'entretien des arbres, on s'aperçoit que les priorités données par rapport à la maîtrise des dépenses sont essentiellement des problèmes de sécurité, c'est-à-dire entretenir les arbres pour éviter les accidents. Ces préoccupations ne répondent pas toujours aux souhaits des habitants qui, eux, demandent aussi de l'entretien pour avoir davantage de lumière dans leur appartement, davantage de vue, des arbres plus propres, etc. Malheureusement, dans cette logique purement économique, toutes les demandes des habitants ne peuvent plus être satisfaites.

Le deuxième problème concerne la conservation des vieux arbres et des vieux alignements qui ont une valeur patrimoniale. Lorsqu'un arbre vieillit, il demande davantage d'effort en terme de suivi, de diagnostic de son état de santé et en terme de travaux d'entretien et cette augmentation du coût, pour conserver les vieux arbres, ne peut pas être prise en compte dans le cadre d'une réflexion basée sur l'économie.

Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'il existe un décalage entre le discours tenu et la perception des habitants. La question est donc de savoir s'il faut poursuivre dans une logique purement économique ou s'il faut prendre en compte tous les souhaits manifestés par les habitants d'un effort d'entretien accru sur les arbres d'alignement.

M. LE PRESIDENT reprend la partie délibérative.

M. PILLONEL termine la présentation des dossiers.

Adoptés.

DEUXIEME PARTIE

Point sur l'espace des temps présenté par madame Thérèse Rabatel

Mme RABATEL indique qu'elle avait demandé de pouvoir présenter ce dossier au Bureau délibératif depuis le mois de novembre 2003 car les politiques temporelles sont transversales et il lui semble très important de travailler avec les compétences des vice-présidents du Grand Lyon et de passer régulièrement devant le Bureau délibératif. Par ailleurs, si les politiques temporelles se développent, comme cela semble être le cas actuellement, il est aussi très important que chaque vice-président puisse s'approprier cette nouvelle dimension dans son travail car il peut avoir à faire face à des questionnements de la part des habitants sur le sujet.

Depuis le mois de novembre, l'espace des temps a fait paraître plusieurs documents, que les vice-présidents ont systématiquement reçus. De plus, elle envoie également systématiquement des courriers quand elle se retrouve à travailler sur les compétences des élus du Grand Lyon et des communes. Par ailleurs, elle a été systématiquement invitée aux conférences des maires depuis le mois de décembre 2003 sur le travail de l'espace des temps. Elle pense donc que la sensibilisation est en train de se faire sérieusement. Des travaux sont déjà engagés, avec la conférence des maires, par exemple celle du val de Saône pour le lycée de Neuville sur Saône ou celle du plateau nord qui va organiser, avec l'espace des temps, un forum le 7 juin 2004, à Caluire et Cuire.

A propos du bilan, elle fait savoir qu'un écho très favorable s'est fait sentir sur cette nouvelle politique du Grand Lyon, les personnes rencontrées sont extrêmement sensibles à cette problématique qui concerne leur vie quotidienne. Par exemple, elle indique qu'un petit film a été tourné par les étudiants de l'école de cinéma de Lyon sur l'espace des temps et que ceux-ci se sont appropriés le sujet avec passion. Ils ont dit qu'ils réfléchissaient sur leur vie, que désormais, ils avaient décidé d'utiliser les transports en commun et qu'ils voyaient les choses complètement différemment.

Ils ont également interrogé des habitants du Grand Lyon qui se sont déclarés très sensibles au fait que, pour la première fois, des politiques publiques s'intéressaient à leur organisation des temps et il apparaît que les gens ne font pas des demandes exorbitantes mais sont touchés par cet intérêt.

Au niveau de l'écho, elle signale qu'elle a été auditionnée, la semaine précédente, par le conseil économique et social de Région qui veut rendre un avis sur la création d'une politique temporelle au niveau de la Région étant donné que ces politiques peuvent également impliquer les compétences régionales, tout ce qui concerne l'économie, par exemple le projet financé en commun avec les entreprises sur Gerland, ou par rapport à la culture, à l'égalité hommes/femmes, la formation, etc.

Elle souligne le succès des forums organisés au Grand Lyon intitulés "question de temps". Le premier, sur les temps de l'enfant, a réuni une centaine de participants et 140 inscrits et, le 10 mars dernier, le forum sur la société malade du temps a recueilli 186 inscrits. Elle souligne également l'intérêt des partenaires, en particulier l'Agence d'urbanisme qui s'intéresse beaucoup à ce qui est fait sur le quartier de Gerland. Elle rappelle également le succès du forum du 9 décembre 2003 sur le projet européen à Gerland, où l'ENS-Sciences a accueilli 400 participants sur le thème de l'articulation du temps de travail et du temps hors travail.

Elle a personnellement beaucoup apprécié ce moment parce que, sans passion mais avec beaucoup d'intérêt, elle a pu discuter des questions de temps de travail avec des chefs d'entreprise, des syndicalistes et tous les partenaires sociaux. Elle pense que là, on bâtit autour de ce thème quelque chose de très intéressant et très original par rapport au travail des autres bureaux des temps en France.

Il y a également eu un très fort retour de la campagne de l'espace des temps sur le petit dépliant, que les élus ont reçu. Des entreprises ont téléphoné et des administrations également pour s'excuser de n'y avoir jamais pensé. Elle évoque également les dossiers de presse, notamment l'article paru dans Lyon Figaro le 1er mars 2004. Cela signifie que ces questions touchent des milieux extrêmement différents.

Par ailleurs, elle pense que c'est une façon originale de faire connaître la vie sur le Grand Lyon en valorisant ce qui existe.

Elle indique qu'un réseau tempo-territorial a été créé le 1er mars qui va regrouper tous les bureaux des temps français, dans lequel le Grand Lyon a une place importante car il est la plus grande collectivité territoriale à avoir décidé de faire une politique temporelle. Des colloques européens sur le sujet se multiplient, par exemple un colloque aura lieu fin avril à Rome sur la vie la nuit, où le Grand Lyon sera représenté.

Lucie Tortel, chargée de mission à l'espace des temps et elle-même ont aussi comme projet d'établir un guide des bonnes pratiques temporelles sur le Grand Lyon de façon à montrer déjà tout ce qui existe d'intéressant.

Elle évoque ensuite les chantiers sur lesquels l'espace des temps s'est concrètement engagé. Un chantier correspond aux déplacements, les questions de temps y sont fondamentales, aussi bien le problème des horaires, de fréquences mais aussi les stratégies de déplacements, les évolutions des besoins sociaux, les enjeux d'égalité, etc. Un certain nombre de travaux ont donc débuté autour de ce thème.

Elle indique qu'un travail de fond est actuellement engagé avec le lycée de Neuville sur Saône et avec la conférence des maires. La concertation est bien engagée puisqu'elle a rencontré l'inspecteur d'académie adjoint, les directeurs des établissements scolaires, les parents d'élèves et les élus. Pour cela, un cabinet a été engagé qui est encadré par Lucie Tortel et qui essaie d'approfondir le travail. Des pistes d'actions seront proposées d'ici l'été 2004.

Par ailleurs, elle rappelle qu'un document de 4pages est paru sur la dimension temporelle dans le PDU. Elle cite différents événements auxquels l'espace des temps a participé.

Un autre thème intéresse beaucoup l'espace des temps, à savoir tout ce qui concerne le temps des entreprises, des salariés et du territoire. L'espace des temps travaille actuellement avec Gerland, une douzaine d'entreprises dont la halle Tony Garnier, l'entreprise Merial, etc. Cela représente 800 salariés et deux emplois ont été créés autour de ce projet.

Le forum de Caluire et Cuire va essayer de reprendre ce thème avec les chefs d'entreprises du plateau nord, des déplacements, des services aux salariés, temps de travail, temps hors travail, etc. Il s'agit là d'un essaimage du projet européen Equal qui correspond à quatre territoires de Rhône-Alpes : Gerland, le Grésivaudant qui a de gros problèmes de mobilité, Annemasse et Saint Bonnet le Château.

Par ailleurs, l'espace des temps a été contacté par l'association culturelle des salariés de la Part-Dieu et par le cabinet Ernst & Young qui va s'installer dans la tour du Crédit lyonnais avec 400 personnes.

Le bureau des temps travaille également sur d'autres thèmes très variés, par exemple une crèche 24 h/24 qui devrait ouvrir à Lyon d'ici l'année 2005, le thème de la ville la nuit et de la mobilité. Ce travail est fait en collaboration avec le programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres.

Un autre travail porte également sur les questions d'égalité hommes/femmes. Des projets à venir sont nombreux, comme le temps des personnes âgées, en particulier leur mobilité ou l'ouverture des magasins en été. Les sujets de travail ne manquent pas et il est nécessaire de tenir les quatre objectifs définis au début :

- le diagnostic des bonnes pratiques qui se font dans le Grand Lyon et, en même temps, des insuffisances auxquelles il faudrait répondre,
- la sensibilisation, l'imprégnation, la formation,
- la concertation, c'est-à-dire le dialogue social mais aussi sociétal,
- l'engagement d'un certain nombre d'actions concrètes.

M. LE PRESIDENT remercie madame Rabatel de son exposé très intéressant.

Mme VULLIEN remercie également madame Rabatel. A titre personnel, dans le cadre du PDU, elle est très attachée à cet aspect temporel. Elle signale que, lors d'une table ronde au sein d'un colloque auquel elle a participé, les bonnes pratiques sur l'agglomération ont été évoquées et la notion du temps a été très présente dans beaucoup de réflexions.

Les collègues de toute la France participant à ce colloque ont été très intéressés par le fait que la communauté urbaine de Lyon s'était emparée de ce sujet de façon très concrète.

M. DARNE remercie à son tour madame Rabatel. Il souhaite lui signaler un sujet sur lequel, en tant que maire, il est interpellé, à savoir l'autorisation ou l'avis demandé aux maires sur l'ouverture des commerces le dimanche qui a, évidemment, des conséquences sur la vie des salariés et des consommateurs, avec les intérêts contradictoires qu'il peut y avoir entre les petits et les grands commerces.

Il pense qu'une coordination est nécessaire entre le bureau des temps et les maires.

M. DAVID évoque le Sytral et indique qu'il y a des heures cruciales dans la journée de rassemblement de public, en particulier aux abords des écoles. Il pense qu'au sein du bureau des temps, il faudrait s'interroger sur les disjonctions d'horaires entre les bus et les collectes d'ordures par exemple.

Mme RABATEL est favorable à tout ce qui vient d'être dit.

Question diverse :

Plan vigipirate

M. RIVALTA rappelle que le plan vigipirate a été réactivé, notamment dans les transports en commun qui sont un secteur passé en plan rouge.

Cela implique un rappel à la vigilance au personnel par rapport aux paquets suspects, une inspection systématique des bus et des rames de métro à chaque terminus, des messages sonores en vue de sensibiliser la clientèle à la présence de paquets suspects et la surveillance vidéo renforcée. Des contrôles de personnes et de bagages sont réalisés de manière aléatoire.

Or, il rappelle que le personnel des transports en commun n'a pas la qualification pour le faire, ce n'est donc pas évident du point de vue légal.

Il souligne que le Sytral et la SLTC sont à la disposition des élus s'ils souhaitent apporter des informations à leurs concitoyens sur le sujet.

M. LE PRÉSIDENT remercie monsieur Rivalta.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 35.